



ENTRE VOUS ET NOUS

SEPTEMBRE
2024



CARDINAL

Informations municipales

Calendrier des réunions du conseil municipal
Laverlochère-Angliers - 2024

Jour	Date	Lieu	Heure
Lundi	9 septembre 2024	Angliers	19 h 00
Mardi	7 octobre 2024	Laverlochère	19 h 00
Lundi	11 novembre 2024	Angliers	19 h 00
Lundi	9 décembre 2024	Laverlochère	19 h 00

SERVICES MUNICIPAUX SITE INTERNET: www.laverlochere-angliers.org

[www.facebook: municipalité de Laverlochère-Angliers](https://www.facebook.com/municipalite%20de%20Laverloch%C3%A8re-Angliers)

TÉL.: (819) 765-5111 FAX: (819) 765-2564

Les numéros de téléphone à contacter en **cas d'urgence** pour la municipalité

1^{ère} personne à contacter

Responsable des travaux publics: 819-277-4114

Publicité au journal

FORMAT	TARIF RÉSIDENTS	TARIF NON RÉSIDENTS
Carte d'affaires:	5.00\$	10.00\$
1/4 de page:	6.00\$	12.00\$
1/2 page:	7.00\$	14.00\$
1 page:	10.00\$	20.00\$

ÉDITION D'OCTOBRE 2024

DATE DE TOMBÉE: 16 SEPTEMBRE 2024

DISTRIBUTION: 26—27 SEPTEMBRE 2024

Courriel: entrevousetnous@hotmail.com

*L'Entre vous et nous est produit en collaboration avec
La Corporation de Développement de Laverlochère*



Municipalité de Laverlochère-Angliers

11 A Principale Sud, C.P. 159

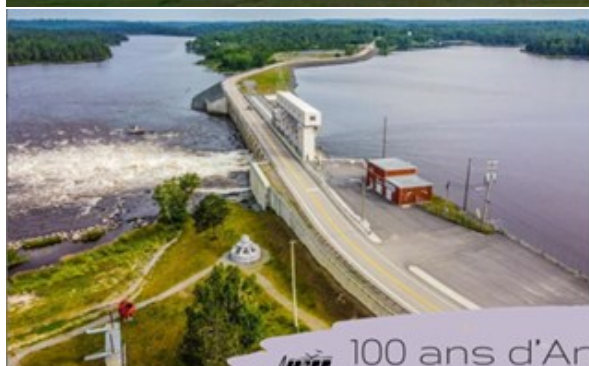
Laverlochère (Québec) J0Z 2P0

Tél. : 819 765-5111

Félicitations!

Nous tenons à exprimer nos sincères félicitations au comité organisateur du centenaire d'Angliers, à tous les commanditaires, à tous les bénévoles, et à tous les gens qui ont contribué de près ou de loin à l'occasion de la fête du centenaire d'Angliers qui a eu lieu le 19, 20 et 21 juillet derniers.

Grâce à vous, ce bel événement s'est déroulé dans des conditions optimales et le succès fut au rendez-vous.



Angliers
100 100 ans d'Angliers
1924-2024





Municipalité de Laverlochère-Angliers
11 A Principale Sud, C.P. 159
Laverlochère, Qc J0Z 2P0
Tél. : (819) 765-5111
dg@laverlochere-angliers.org

Rapport du maire

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous faire état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Le rapport financier/ Année 2023.

Les états financiers de la municipalité de Laverlochère-Angliers montrent pour l'année 2023, un déficit d'opération de 149 511 \$. Les états financiers 2023 indiquent :

Revenus	2 522 216 \$
Dépenses	-2 536 430
Plus	
Amortissement +	390 118
Moins	
Remboursement dette	-107 359
<u>Investissements</u>	<u>- 418 056</u>
Total déficit	149 511 \$

Distribution

Fonctionnement	121 251 \$
<u>Investissement</u>	<u>28 260</u>
Total	149 511 \$

Le surplus non affecté est de 112 133 \$

Et le surplus affecté est de 307 519 \$

Réserve décret eau Angliers de 150 000 \$

Moins investissements à financer de 141 135 \$

Total 428 517 \$

Le rapport du vérificateur /Année 2023

Selon nos vérificateurs, ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats des ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Noter que ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

La conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 176.2.2 du Code municipal.

Je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin l'administration municipale afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes les services attendus et une administration efficace.

En terminant, les membres du conseil, le personnel et moi-même sommes toujours disponibles pour répondre aux questions des contribuables qui voudraient des renseignements plus détaillés.



Normand Bergeron, maire de Laverlochère-Angliers.

Des nouvelles de votre municipalité, Laverlochère-Angliers

(Claudette Lachance, directrice-générale, greffière-trésorière)



Voici le mois d' août qui avance rapidement. L' été passe à une vitesse folle. Pour l' équipe municipale, la préparation du Centenaire, les entretiens du printemps ont été très intenses. Merci aux employés qui ont mis le cœur à l' ouvrage. Les vacances étaient les bienvenues.

Étant deux secteurs, avec des réalités différentes, les citoyens d' un secteur ou l' autre ont parfois l' impression d' être un peu oubliés. Nous devons gérer par priorité. Heureusement les centenaires, ce n' est pas toutes les années.

Il faut faire face aux mêmes défis que les entreprises pour la gestion des ressources humaines, difficulté de recrutement, etc. Deux employés des travaux publics sont présentement en congé maladie ce qui ralentit la réalisation de certains travaux, mais soyez certain que nous veillons à faire cheminer les projets.

Suivi de quelques dossiers en cours :

Nous avons dû retourner en appel d'offres pour le contrat d'ouverture des chemins d'hiver. Aucune soumission n'a été déposée.

Le 15 août, 15h, il y aura l'ouverture de l'appel d'offre commune avec Laverlochère, Lorrainville et Notre-Dame du Nord pour la vidange de deux étangs chacun. Les travaux devront être effectués cet automne ou au printemps 2025.

Au cours des prochaines semaines, il y aura l'installation de nouveaux modules de jeux dans nos parcs. Des travaux dans les rangs, changements de ponceaux, asphaltage, etc.

Les travaux de réfection dans l'aréna d'Angliers devront débiter au cours des prochains jours par Construction Girard Inc.

Le contrat d'achat et d'installation des systèmes individuels de traitement de l'eau potable pour Angliers, a été octroyé à l'entreprise Puribec Inc. au montant de 1 080 141,10\$. Lors de la rencontre publique qui se tiendra le 17 septembre, nous serons en mesure de vous donner plus d'information.

Retour sur le centenaire d' Angliers :

Il faut dire que le Comité organisateur du Centenaire d' Angliers et les citoyens peuvent être très fiers de l'organisation de leur événement, ce fut un succès et les gens étaient tellement heureux de se retrouver et de se rappeler des souvenirs. Il faut souligner les repas préparés par notre chef Pascal Perreault, c'était rapide et DÉLICIEUX.

Une activité qui a été des plus appréciées : La classe d'antan. Les personnes pouvaient participer à une classe d'antan, avec un très bon professeur (Lyse Marcotte) Merci spécial à Mme Denise Brodeur qui a eu l'idée de recréer une classe d'antan. Dans le couloir, sur les murs, l'exposition de photos. Le résultat de nombreuses recherches sur les directeurs d'école, les professeurs, les élèves. Les Évêques, curés, sœurs et les maires qui se sont impliqués tout au long de ces dernières années. Un travail colossal.

Vous souhaiteriez voir cette exposition ? Des visites sur rendez-vous, pourrons-être disponible bientôt.

De nouvelles expositions sont en place dans le parc municipal, des panneaux sont installés sur le site de l'ancienne gare, où est le wagon. UN ÉNORME BRAVO ET MERCI À Mme Cathy Fraser, présidente du comité organisateur, qui a su être une excellente Chef d'orchestre pour les membres et les bénévoles. Mission accomplie !

Je désire remercier et souligner l' implication de **Construction Cédrick Falardeau** qui a fourni plusieurs travaux en commandite dans le parc municipal et qui a accepté de faire les contrats de réfection des trottoirs et la finition sur l' escalier extérieur à l' école centrale, et ce malgré son horaire chargé. **Merci infiniment.**

Les équipements Cardinal, ont été un commanditaire majeur et toujours très important. **Mille mercis.**

Un évènement comme un centenaire rend les gens fiers, solidaires. Le résultat démontre la force du nombre et de l' implication.



Et pour terminer, nous avons reçu notre nouvelle rétro excavatrice, qui nous permettra d'effectuer de nombreux travaux de façon sécuritaire et espérons-le, pour 25 ans minimum !

Claudette Lachance, directrice-générale de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

AVIS PUBLIC - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07-01

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de Laverlochère-Angliers a, lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024, adopté le règlement numéro 2024-07-01, règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité de Laverlochère-Angliers et l'abrogation du règlement 175 de Laverlochère.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Laverlochère ce 12e jour d'août 2024.

Claudette Lachance,
Directrice générale, greffière, trésorière de Laverlochère-Angliers.

Appel aux citoyens de Laverlochère-Angliers;

Nous avons besoin de deux citoyens, citoyennes de Laverlochère et d'un(e) citoyen (ne) d'Angliers pour combler les postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

L'implication peut varier de 2 à 5 rencontres par année, selon les demandes adressées par les citoyens. Une petite formation en ligne est fournie gratuitement.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du comité, voire le règlement 2024-07-01.

Au plaisir de travailler avec vous.

Claudette Lachance, DG

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

Règlement numéro 2024-07-01

Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité de Laverlochère-Angliers et l'abrogation du règlement 175 de Laverlochère.

ATTENDU QU'	il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de Laverlochère-Angliers que le conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
ATTENDU QU'	il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions conformément aux articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1) ainsi qu'aux articles 59 et suivants de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) .
ATTENDU QUE	le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R. Q. c. A-19.1
ATTENDU QU	un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil, le 8 juillet 2024
EN CONSÉQUENCE	il est décrété ce qui suit : Sur la proposition de la conseillère _____, appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité du conseil que ce règlement soit adopté et qu'il se lise comme suit :

QUE le présent règlement numéro 2024-07-01 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers ordonne et statue qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement, la totalité ou les parties du territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers selon les cas prévus aux présentes soient soumises aux dispositions suivantes :

1. Objet :

Le présent règlement porte le titre de règlement 2024-07-01, constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Laverlochère-Angliers et abroge par son adoption tous les règlements précédents concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Laverlochère ou d'Angliers.

2. Responsabilités :

Le comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2.1 Plus spécifiquement, le comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur tous les documents que lui soumettra le conseil municipal relativement aux matières citées à l'article 4 du présent règlement.

De plus, toute demande de dérogation mineure doit être étudiée selon les formalités et les délais prévus au règlement de dérogations mineures.

2.2 Le comité est chargé d'évaluer le contenu du plan d'urbanisme (s'il y a lieu) et des règlements d'urbanisme en vigueur dans la municipalité en rapport avec l'évolution des besoins dans la municipalité et d'en proposer la modification nécessaire.

2.3 Le comité est chargé d'étudier toute demande de P.I.I.A conformément aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2.4 Le comité est chargé de fournir au conseil des avis relatifs à l'application des articles 59 et suivants de la Loi sur les biens culturels.

3. Fonctionnement :

Le comité établit les règles internes qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions conformément au présent règlement et à l'article 146, 3^{ième} paragraphe de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

4. Composition du comité :

Le comité est composé de deux membres du conseil municipal, 2 résidents d'Angliers, 2 résidents de Laverlochère et un agriculteur

La direction générale et/ou l'inspecteur en urbanisme seront des personnes-ressources fournies par le conseil afin de combler le poste de secrétaire. Ces personnes-ressources n'ont pas le droit de vote.

5. Durée du mandat :

La durée du mandat est fixée à un (1) an pour 3 membres du comité, Deux (2) ans pour les quatre autres membres. La nomination et le mandat de chacun est déterminé par résolution du conseil municipal. Le mandat se renouvelle automatiquement sauf sur un avis écrit de la part du membre qui désire mettre fin à son mandat.

6. Conditions :

Le travail au sein du comité est bénévole. Des frais de déplacements au montant forfaitaire de 50\$ est accordé aux membres qui doivent se déplacer à plus de 10 km.

Les réunions se tiendront en alternance entre Laverlochère et Angliers.

7. Validité du règlement

Le conseil municipal déclare qu'il adopte le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa et paragraphe par paragraphe de façon que si une partie, un article, un alinéa ou un paragraphe du présent règlement était ou venait à être déclaré nul et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres dispositions du présent règlement.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, lors de son adoption à la séance du conseil tenue le 12 août 2024. Numéro de résolution.

Normand Bergeron, Maire.

Claudette Lachance, directrice générale
Greffière-trésorière.

Avis de motion donné le 8 juillet 2024

Adopté par le conseil le 12 août 2024

Avis public le 13 août 2024



CLUB DE L'ÂGE D'OR

« LE RELAIS DE L'AMITIÉ »



Anniversaires

SEPTEMBRE

Hélène Morand:	1
Béatrice Rousseau:	2
Micheline Plante:	3
Guy Duchesne:	3
Nicole Brassard:	5
Guy Lauzon:	7
Lise Falardeau:	7
Robert Vachon:	14
Diane Mayer:	14
Chantal Drouin:	14
Gisèle Gérard:	16
Jocelyne Rivest:	22
Fleurette Bélanger:	23
Ghislain Laliberté:	24
Richard Chénier:	29



fadoq
Région de
l'Abitibi-Témiscamingue

LES RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

**TOUS LES 3IÈME
MERCREDIS DU MOIS
SEPTEMBRE/NOVEMBRE/MARS/MAI**

À 11H

DÎNER SUIVI D'UNE PROJECTION
INCLUANT UNE COLLATION *

Cinéma du Rift 32 rue Ste-Anne,
Ville-Marie

*Le lieu de restauration ainsi que le film
seront confirmés le 1er de chaque mois.



TERRAIN DE PÉTANQUE À LAVERLOCHÈRE

Apportez vos boules de pétanque! Le terrain est disponible pour tous.

Ce projet a été réalisé grâce à la contribution du programme « Nouveaux horizons » et à la participation du Club de l'Âge d'Or de Laverlochère ainsi que de la municipalité.

Le local du Relais de l'Amitié

ouvrira d'ici la fin septembre pour nos activités hebdomadaires.

Suivez-nous sur Facebook pour les détails à venir.

fadoq Club Âge d'Or Laverlochère

[https://www.facebook.com/
profile.php?id=61553754058189](https://www.facebook.com/profile.php?id=61553754058189)



CLUB DE L'ÂGE D'OR

« LES NAVIGATEURS »

Le nouveau conseil du Club de l'Âge d'Or « Les Navigateurs » se réunira très bientôt.

Demeurez à l'affût afin de connaître la date de la prochaine activité.

Voici les membres du conseil:

Rolland Gignac, Huguette Bergeron, Serge Lavoie, Pierre Marcotte, Micheline Marcotte, Carole Massie

À très bientôt!

Ginette St-Hilaire

TABLE DE CONCERTATION POUR LES ÂÎNÉS D'ANGLIERS

N'oubliez pas d'envoyer vos demandes pour la table de concertation. Pauline Morel et moi nous nous réunirons au début de septembre.

Ginette St-Hilaire et Pauline Morel



Nouveau!

L'entrée des sentiers de l'Entrevent a été agrémentée de panneaux d'interprétation concernant les chauves-souris.



26 juin 2024

Ne soyez pas inquiets !

Le nid de guêpes à l'entrée n'est plus occupé.

Sa présence empêche la venue d'autres guêpes dans les alentours.

De plus, les guêpes ne reprennent pas un ancien nid.



12 août 2024

LA BIBLIOTHÈQUE I.D. LIVRES D'ANGLIERS



La bibliothèque I.D.Livres est ouverte le mardi de 18 h 30 à 20 h 30. Il y aura une rotation des livres (382 livres partiront pour le réseau biblio et nous recevrons de nouveaux livres qui remplaceront ceux qui quitteront notre bibliothèque) le 11 septembre.

Vous pouvez, avec votre carte de la bibliothèque, faire un prêt d'un livre audio en français ou en anglais ainsi que lire des revues ou des livres en ligne.

Bon voyage à travers les livres :)

PAROISSE ST-VIATEUR



Notre prochaine messe aura lieu DIMANCHE LE 1er SEPTEMBRE À 9H30

Vous pouvez visiter notre église en ce dimanche. Nous avons toujours les souvenirs présentés durant la fin de semaine du 100e.

Dimanche le 21 juillet dernier, Mgr Guy Boulanger a présidé la messe pour le 50^e du diocèse et le 100^e d'Angliers.

Plus de 120 personnes y ont assisté.

Merci à la chorale pour ses merveilleux chants de circonstance.

Tous et toutes ont bien apprécié notre célébration.

*Vous pouvez rejoindre M. le curé Rénal Dufour
au 819-723-2388 ou au 819-629-6961
Ginette St-Hilaire au 819-949-4231
ou au 819-290-4142*

Voici quelques photos :



Photos de notre exposition dans l'église :



BIBLIOTHÈQUE DE LAVERLOCHÈRE

Pour la bibliothèque, au Salon du livre à La Sarre, comme annoncé, nous avons acheté des volumes pour les jeunes et pour les adolescents. L'argent du club des chasseurs nous a été très utile pour ces achats. Merci! grandement. La jeunesse de Laverlochère bénéficie d'un plus grand choix de livres de lecture.



Les adolescents, 8 à 14 ans.

Les enfants de 2 ans à 8 ans.

Avec ces nouveautés, nous vous offrons un bel étalage.

Tout l'été, votre bibliothèque a été ouverte de 18h à 20h, tous les jeudis soirs.

L'équipe des bénévoles décidera de l'horaire d'automne 2024. Donnez vos commentaires.

Courriel : laverlochere@reseaubiblioatnq.qc.ca

Comité d'éducation populaire autonome de Laverlochère

Mariette Carrière (819) 765-2056 mariette_carriere@hotmail.com

Petit oubli, au sujet de la confection de gilet, dans le cadre des cours donnés par l'éducation populaire, notre amie Ginette Mayer a réussi à se tricoter un super de beau gilet, que voici :



Lactalis Laverlochère est à la recherche d'objets anciens liés à l'usine. Ces objets seront utilisés dans le cadre du centenaire de l'usine, qui aura lieu le 2 octobre prochain.



Christine St-Pierre, CPA
Gestionnaire, opérations comptables
Lactalis Canada 5, rue Lafrenière Laverlochère, Québec
J0Z 2P0
T: 819-765-3411 poste 214
christine.st-pierre@ca.lactalis.com



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Paroisse Saint-Urbain de Rémigny

Le samedi 7 septembre 2024

- | | |
|-------------------|--|
| 13 h 00 à 15 h 00 | Accueil à l'église |
| 13 h 00 à 15 h 00 | En exposition pour la dernière année : <ul style="list-style-type: none">- des maquettes de Omer Richard- des toiles du curé Eudore Côté- la maquette de Gary Crotteau La Brocante - OUVRETE |
| 13 h 30 à 14 h 30 | Visite guidée de l'église |
| 16 h 00 | Messe |

Pour information : Jocelyne Laforge 819-761-2154



FONDATION
LEGS DE NOS AÎEUX DE
RÉMIGNY

3 façons d'encourager la *préservation du patrimoine*

1. **Par virement** : info@fondationremigny.com
2. **En ligne** : www.fondationremigny.com
3. **Par la poste** : 392, chemin Laforge
Rémigny, QC J0Z 3H0

Merci beaucoup



Marché public de Rémigny 2024 dimanche de 13h à 16h

25 août

22 septembre

24 novembre - Marché de Noël

Venez encourager l'achat de produits originaux, locaux et uniques

La Brocante

au sous-sol de l'église de Rémigny pour un vaste choix d'articles de seconde main à bon prix
au profit de notre belle église!

MERCREDI : 13 h à 15 h 30 ET 19 h à 21 h

Jocelyne Laforge (819) 761-2154, Lise, Flore, Jo-Annie

PROTÉGEONS ENSEMBLE LE PATRIMOINE

Faites votre don

<https://fondationremigny.com/>



FONDATION
LEGS DE NOS AÎEUX DE
RÉMIGNY

ENCOURAGEZ LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DE RÉMIGNY

ACHETEZ VOS BILLETS POUR LE TIRAGE

à la BROCANTE DE RÉMIGNY (ouvert les mercredis)
ou auprès de Françoise, Micheline et Jocelyne

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

MAQUETTE DU MOULIN À AUBES LAJEUNESSE

Réalisée par Gary Crotteau, maquettiste et vice-président de la Fondation Legs de nos Aïeux de Rémigny

PRIX: 5\$ pour un billet, 10\$ pour 3 billets et 20\$ pour 7 billets

DATE DU TIRAGE: 6 novembre 2024 (licence: 1888)



Un beau cadeau à offrir à quiconque a visité ou a vécu à Rémigny,
ce village témiscamien pittoresque et enchanteur!



(réplique 16X16po)



Municipalité de Laverlochère-Angliers
11 A Principale Sud, C.P. 159
Laverlochère (Québec) J0Z 2P0
Tél. : (819) 765-5111
dg@laverlochere-angliers.org

Levée de l'avis d'ébullition

12 août 2024

Veuillez prendre note qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau pour les citoyens de Laverlochère.

Merci de votre compréhension!